En Direct réglementaire

Médecins - Infirmiers

Contacts :
+ Rapide : par courriel depuis votre espace « amelipro »

Par tél : 3608 du lundi au vendredi de 9h à 17h
Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or -CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 2 DECEMBRE 2020
REFERENCE : MESSAGE DE LA CNAM

Tests antigéniques

La Cnam a été informée que plusieurs caisses ont été destinataires de signalements de professionnels de santé (médecins principalement, et infirmiers), contactés par téléphone afin de leur proposer un envoi gratuit de boites de tests antigéniques.

L'interlocuteur prétend être chargé de recenser, pour l'Assurance maladie ou l'ARS, les professionnels ne disposant pas encore de test antigénique afin de leur délivrer par la suite des kits pour un mois, jusqu'à ce que les officines soient approvisionnées. L'interlocuteur demande par ailleurs aux professionnels de lui communiquer leurs noms, mails, et numéro ADELI ou copie de carte CPS.

L'approvisionnement en tests antigéniques se fait **EXCLUSIVEMENT** **auprès des officines**. Pour obtenir ces tests, dont la délivrance est limitée par jour, le médecin doit présenter **au pharmacien** sa carte CPS ainsi que sa carte vitale ou son NIR.

L'approvisionnement n'est pas prévu par correspondance. Aucune copie de la carte CPS ou du numéro ADELI ne doit être adressée par mail.

Directeur de la publication : Yvan Petraszko
Rédaction : Sous-direction professionnels de santé / établissements
Cpam de la Côte-d'Or – CS 34548 – 21045 Dijon Cedex